le secrétaire général
cabsg@cgt.fr
01 55 82 83 06

Madame Myriam EL KHOMRI
Ministre du Travail, de l'Emploi,de la Formation professionnelle et du Dialogue social.
127 rue de Grenelle
75700 Paris SP 07

Montreuil, le 24 septembre 2015

Madame la Ministre,

Je me permets de vous interpeller aujourd'hui sur la situation des salariés des sociétés MG CALL (centre d'appel) et de l'entreprise de formation IRC (organisme de formation ayant pour unique client MG Call).

Deux entreprises dont le siège social est situé à Tarbes dans les Hautes-Pyrénées.

Pour résumer la situation, un patron voyou (M. Gueday) a fait miroiter dans une zone d'emploi sinistrée par le chômage et la désindustrialisation un projet de création de 350 à 400 emplois.

Les collectivités territoriales et l'Etat se sont mobilisés pour soutenir le projet (mobilisation des fonds de la formation professionnelle, immobilier à hauteur de 500 000 € par la communauté d'agglomération du Grand Tarbes, exonérations de cotisations patronales sur les bas salaires, différés de loyer sur 12 mois par le grand Tarbes, aides à la mobilité des chômeurs par pôle emploi etc...) .

Ce sont donc des centaines de milliers d'euros d'argent public qui ont été réunis pour soutenir un projet alors que le chef d'entreprise n'aura engagé en tout et pour tout que 1000 € sur MG CALL et 500 € sur IRC. Ce qui pose bien évidemment la question du contrôle des fonds publics et du contrôle démocratique de leur utilisation.

Au bout du compte, les promesses d'embauche et de CDI se sont évaporées.

Alors que les entreprises ont été créées en novembre 2014, dès janvier 2015 l'Etat est appelé à la rescousse pour assumer une partie des salaires dans le cadre de la prise en charge d'une activité partielle, signe s'il en est d'une absence réelle d'activité.

Pour autant, les pouvoirs publics et notamment la direction de pôle emploi ont continué d'appuyer et de soutenir à bout de bras le projet du patron voyou.

En septembre la vérité a éclaté, les salaires ont cessé d'être versés.

.../...

Pourtant et alors que toutes les alarmes s'allument, l'élu du Grand Tarbes chargé des affaires économiques (M. Yannick Boubée, Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes) réaffirme le dimanche 13 septembre aux salariés mobilisés qu'il croit dans l'avenir du projet et qu'un contrat mirifique est sur le point de tomber (suivant en cela les affirmations du patron).

Les salariés ont subi des préjudices moraux et matériels sans précédent, à titre d'exemple, certains ont quitté un emploi antérieur pour intégrer l'entreprise MG Call, d'autres se retrouvent sans ressource et en fin de droits. Le patron a su utiliser l'ensemble des dispositifs d'aides à l'emploi en faisant miroiter un CDI à des populations déjà fragilisées (fin de droits, situation de handicap, séniors, etc...).

Nous savons que de nombreux salariés se trouvent dans un état de fragilité tel qu'un cas de tentative de suicide nous a été rapporté.

C'est pourquoi ils réclament le principe d'une indemnisation exceptionnelle par la prise en charge pour les 145 salariés des deux entreprises, de 12 mois d'indemnisation chômage. Ils l'ont décliné sous la forme d'un accès au contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

A ce jour, les deux réunions de crise organisées en Préfecture et la réunion de négociation sous l'égide du Directeur Régional de Pôle Emploi, n'ont pas permis de répondre à cette demande, même si quelques avancées ont été enregistrées.
Pour notre part, cette demande n'a rien d'exorbitant tant il est vrai que les sommes mobilisées jusqu'à présent pour soutenir un projet sans avenir vont sans doute bien au-delà de la demande légitime des salariés.
L'argument avancé par le Directeur régional de Pôle emploi est que céder au principe d'indemnisation sur 12 mois créerait un précédent que ne souhaite pas le ministère de tutelle.

C'est avec responsabilité que je m'adresse à vous, nous ne sommes pas dans un contexte de conflit classique du travail, il n'est plus temps de tergiverser aujourd'hui, mais bien de répondre de manière globale permettant de ne laisser aucun salarié sur le bord de la route.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

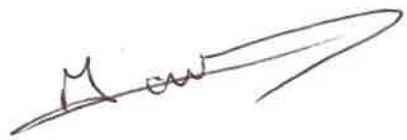

Philippe MARTINEZ
Secrétaire général de la CGT